



Succession suite décès père

Par **Christelle boucherand**, le **19/11/2016** à **11:22**

Bonjour

Mon père est décédé l'année dernière. Au préalable, ma mère et lui était séparé en procédure de divorce, nous sommes 4 frères et sœurs.

Nous venons de recevoir 11 mois après le projet de succession. Tous les biens appartenant à mon père reviennent à ma mère son usufruitière.

Il avait une maison et des comptes personnels.ils étaient mariés sous le régime de la séparation de biens, mais mon père avait laissé un document dans les années 80 disant que ma mère était son usufruitière en cas de problème.

Sur le projet de succession, on nous demande que ma mère ait une procuration sur ses comptes.

Nous ne sommes pas d'accord (3 frères et sœurs) de cette succession. 1 seul serait d'accord avec cette succession.

Nous souhaiterions obtenir le partage de ses comptes (en 4)

Aurions nous du contester avant lors de l'acte de notoriété, comment faire pour contester.

Ma mère nous dit qu'elle a tous les droits.

Merci